

Exécution du budget de fonctionnement 2023 au 30 septembre 2023	
COPL 02/2023 du 21 – 22 novembre 2023	Point 3.5
<i>Dossier suivi par : Vicky Cushmajee, responsable SAF</i>	Information
<i>Version du 13 novembre 2023</i>	

1. Résumé

Le budget total pour l'exercice 2023 a été approuvé par le Conseil de la COI à hauteur de **1 895 107 €** dont une somme de **1 681 878 €** comme dépenses prévisionnelles à la charge des Etats membres. Le solde représente les dépenses communes effectuées en faveur des projets hébergés par la COI pour lesquelles le Secrétariat général de la COI (SG-COI) reçoit une contribution financière ainsi que la subvention annuelle de 90 000 € provenant de la République populaire de Chine.

Les tableaux en annexes présentent donc une situation globale du budget par poste budgétaire des recettes et dépenses du Secrétariat général pour la période janvier à septembre 2023.

2. Avancées

2.1. Dépenses engagées

Les dépenses engagées font apparaître des charges s'élevant à **988 549€** au 30 septembre 2023. Le pourcentage engagé à cette date s'élève 52% du montant prévu pour les neuf mois de l'année 2023. Le pourcentage d'engagement reflète le non-recrutement des 10 postes d'assistants aux Chargés de mission prévu dans le budget 2023. Les crédits disponibles seront transférés pour le budget 2024 de la COI. En outre, les dépenses pour les 40 ans de la COI ainsi que le boni de fin d'année en faveur du personnel ne seront engagés que durant le dernier trimestre de la COI. Le Secrétariat prévoit un taux d'engagement d'environ 82% du montant global du budget au 31 décembre 2023. Il est prévu après l'arrêt des comptes à cette date, un excédent budgétaire pourrait se dégager et qui servirait à la reconstitution du compte spécial de réserve.

2.2. Recettes

Les contributions des Etats membres à recevoir au titre de l'exercice en cours s'élèvent à **un total de 1 681 878 €**. A la date du 30 septembre 2023, la totalité des contributions des États membres a été reçue. La contribution de la Chine a également été reçu comme prévu dans le budget 2023.

2.3. Situation des contributions des États membres

A la date du 30 septembre 2023, tous les Etats membres ont payés la totalité de leur contribution statutaire au titre de 2023 ainsi que les arriérés de contribution en faveur du budget de la COI.

3. Proposition de décisions :

Le Comité des OPL :

- Prend note de la situation financière du budget en cours au 30 septembre 2023 ainsi que ses annexes ;
- Remercie tous les États membres d'être à jour de leur contribution en faveur du Secrétariat général.

4. Annexes

Annexe 1 : Tableaux sur l'exécution du budget au 30 septembre 2023